



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Haute-Garonne

Question écrite n° 11595

Texte de la question

M Robert Loidi attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation très inquiétante pour les personnels qu'engendrent les bruits persistants de fermeture de l'unité de production de Dassault Colomiers qui fait partie du groupe dirigé par M Serge Dassault. Des quelque 1 600 employés de l'usine, 800 resteraient sous le statut « Dassault » et seraient repartis dans les autres unités de production ; 600 seraient reclassés dans d'autres secteurs industriels et 60 amenés à partir en retraite ou en préretraite ; 150 ingénieurs resteraient au bureau d'études de Colomiers. Face à l'importance que revêt pour l'agglomération toulousaine un secteur aéronautique fort, après les polémiques qui se sont fait jour autour de l'implantation d'une deuxième chaîne Airbus et la vente de Latecoere à ses employés et cadres, il souhaite que tout soit mis en œuvre pour conserver sur le site de Colomiers les emplois indispensables à l'évolution des technologies aéronautiques : c'est pourquoi il lui demande quelles solutions il compte proposer pour que cette société privée, bénéficiaire par ailleurs dans d'autres secteurs, continue à participer à l'expansion économique de l'agglomération toulousaine et à la renommée des avions de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan de charge de la société des avions Marcel-Dassault est en baisse du fait de perspectives à l'exportation plus incertaines et parce que les nouvelles perspectives de la programmation militaire conduisent les armées françaises à limiter le volume de leurs commandes. Face aux difficultés résultant de ces évolutions, la société des avions Marcel-Dassault a étudié un plan de restructuration industrielle qui affecte notamment le site de Colomiers. Lors de la réunion du 20 avril dernier du comité central d'entreprise de la société des avions Marcel-Dassault, le président du comité d'entreprise, représentant de la direction de la société, a annoncé le redéploiement des activités de l'usine de Colomiers, c'est-à-dire la mise en œuvre de ce plan de restructuration. Le ministère de la défense, informé de l'analyse propre à la direction avant le 20 avril, lui a constamment exprimé son souci de maintenir une vocation aéronautique à ce site et lui a fait part de sa préoccupation quant aux problèmes sociaux et régionaux qu'impliquerait une fermeture de l'usine. Portant une attention particulière à l'aspect social du dossier, les pouvoirs publics ont toujours accepté de rencontrer les représentants des salariés de l'usine ; ils ont été ainsi reçus à quatre reprises les 8 et 16 mars, le 11 avril et le 19 juin par le cabinet du ministre de la défense. Ils ont été également reçus le 10 mars par un conseiller du Premier ministre lors de la venue à Toulouse de ce dernier. L'État, soucieux de la pérennité des entreprises qui produisent les équipements indispensables à son indépendance en matière de défense et du maintien de la place de l'industrie française dans la compétition internationale, a donc veillé à ce que ce dossier complexe soit instruit sous toutes ses facettes, économiques, industrielles et sociales. À ce jour, grâce à l'action des pouvoirs publics et à la solidarité manifestée notamment par l'Aérospatiale, mais aussi par d'autres entreprises, plus de 1 000 salariés seront assurés de leur maintien dans la région toulousaine, soit qu'ils partent en préretraite, soit qu'une proposition d'emploi ferme leur soit formulée. Les autres salariés, soit un peu moins de 500, se verront proposer une place dans une des usines de la société Dassault. Aucun licenciement « sec » n'est donc prévu. L'effort consenti par l'État a un caractère exceptionnel puisque 200 « préretraites-FNE » à cinquante-six ans et deux mois ont été

consenties a titre tout a fait derogatoire a l'usine de l'Aerospatiale de Toulouse pour permettre l'embauche de salaries de Dassault, portant ainsi le nombre de reprises de salaries de Dassault par le groupe « Aerospatiale » a 480. Par ailleurs, 300 preretraites a cinquante-cinq ans ont ete consenties dans l'ensemble des sites de production de la societe Dassault, dont soixante-dix environ beneficieront aux salaries de Colomiers. La vocation industrielle et aeronautique du site de Colomiers sera effectivement preservee puisque l'Aerospatiale reprendra les batiments de l'usine. Les equipes Hermes d'Aerospatiale et de Dassault seront notamment regroupees dans les bureaux centraux de l'usine. Enfin, le Gouvernement a decide, plus recemment, la creation d'une mission de coordination et de suivi de la mise en oeuvre du plan social de l'etablissement confiee au directeur regional du travail et de l'emploi de la region Midi-Pyrenees. Ce haut fonctionnaire est charge d'examiner les problemes poses par le reclassement du personnel et de veiller a ce qu'il s'effectue dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Loidi Robert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11595

Rubrique : Industrie aeronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1622